

**R E S O L U T I O N**REGIONAL COMMITTEE FOR  
THE WESTERN PACIFICCOMITE REGIONAL DU  
PACIFIQUE OCCIDENTALWPR/RC46.R11  
15 septembre 1995**METHODE DE TRAVAIL DU COMITE REGIONAL**

Le Comité régional,

Ayant examiné le document WPR/RC46/11, Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux, qui traite des incidences régionales et de l'état d'avancement du processus de réforme en cours à l'OMS ;

Prenant note de la recommandation que le Sous-Comité du Comité régional pour les Programmes et la Coopération technique a adressée au Comité régional à sa quarante-cinquième session, et aux termes de laquelle le Comité régional et son secrétariat doivent toujours être à la recherche de modes de fonctionnement plus efficaces ;

Rendant compte des débats qui ont eu lieu à sa quarante-sixième session sur la nécessité de chercher à gagner encore en efficience et en efficacité grâce à des changements apportés aux méthodes de travail ;

Notant la volonté d'explorer, à titre expérimental, d'autres méthodes que celles des discussions techniques permettant de transmettre des informations appropriées aux États Membres pendant la session du Comité ;

.../

1. REAFFIRME sa volonté de continuer à réexaminer ses propres méthodes de travail en fonction de l'évolution des circonstances et des besoins sanitaires de la Région ;
2. PRIE INSTAMMENT les États Membres de formuler, lors des futures sessions du Comité régional, des recommandations sur les changements à apporter à ses méthodes de travail ;
3. PRIE le Directeur régional :
  - 1) de continuer à faciliter le processus d'examen permanent de la méthode de travail du Comité régional ;
  - 2) d'entreprendre un examen et une analyse de la valeur et de l'efficacité du travail du Sous-Comité du Comité régional pour les Programmes et la Coopération technique et d'en rendre compte au Comité régional en 1996 ;
  - 3) d'organiser des séances d'information technique sur des sujets appropriés au lieu des discussions techniques, en étroite coordination avec les pays qui accueilleront le Comité régional lors de ses quarante-septième et quarante-huitième sessions.

Neuvième séance, 15 septembre 1995  
WPR/RC46/SR/9